

Déplacements domicile-travail : de plus en plus nombreux et toujours en voiture

En 2017, 80 400 Mayennais changent de commune pour aller au travail, soit près de deux actifs sur trois. Leur nombre augmente de 7 % en 10 ans, contre 1 % dans le référentiel. Ils sont toujours très majoritaires à utiliser la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Bien qu'en augmentation entre 2007 et 2017, l'usage des transports en commun est encore très peu développé en Mayenne. Les Mayennais sortant du département pour se rendre au travail bénéficient de temps de trajet plus favorables que ceux du référentiel, en lien avec la présence de pôles d'emploi à proximité des frontières du département. Ils sont plus souvent cadres ou ouvriers. Le développement des transports en commun ou des modes alternatifs apparaît comme un enjeu en matière de développement durable et de renforcement de l'attractivité du territoire. Les conditions de vie des Mayennais sont également impactées par l'augmentation des déplacements domicile-travail.

De plus en plus de Mayennais travaillent hors de leur commune de résidence

En 2017, 80 400 Mayennais effectuent un trajet en dehors de leur commune de résidence pour se rendre à leur travail (figure 1). Ces navetteurs (définitions) sont plus nombreux qu'en 2007 (+ 5 100), soit une augmentation de 7 % en 10 ans (+ 1 % dans le référentiel). Dans le même temps, le nombre total d'actifs occupés mayennais diminue. Par conséquent, la part des navetteurs parmi les actifs occupés augmente. Ainsi, en 2017, ils représentent 63 % des actifs mayennais en emploi, un niveau comparable au référentiel (65 %) alors qu'ils étaient 58 % en 2007 (61 % dans le référentiel). Les ouvriers et les professions intermédiaires sont les plus mobiles : ils sont respectivement 73 % et 71 % à quitter leur commune de résidence pour se rendre à leur travail. Les frais de transport peuvent constituer une difficulté pour les catégories socioprofessionnelles les moins aisées.

La voiture, principal moyen de transport

En 2017, comme en 2007, sur 100 navetteurs mayennais, 95 utilisent leur voiture depuis leur domicile pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette écrasante majorité, identique au référentiel, est supérieure de 4 points à la moyenne régionale. En Mayenne, le réseau ferroviaire est peu développé (chapitre Accès aux équipements, page 26) et la faible densité

de population est peu propice au déploiement des transports en commun, laissant peu d'alternatives à la voiture pour se rendre au travail.

Ainsi, seuls 2 % des navetteurs mayennais prennent les transports en commun pour aller travailler, part similaire dans le référentiel mais inférieure à celle des Pays de la Loire (6 %). Toutefois, le nombre de navetteurs mayennais utilisant principalement les transports en commun pour aller travailler est en hausse (passant de 1 630 à 1 840 en 10 ans) et pourrait continuer d'augmenter en lien avec la mise en service de la ligne à grande vitesse.

Des temps de trajet plus favorables que dans le référentiel, mais qui s'allongent

En 2017, un navetteur mayennais sur deux se rend à son travail en moins de 20 minutes, comme dans le référentiel (contre 44 % des navetteurs des Pays de la Loire). Entre 2007 et 2017, les temps de trajet et les distances augmentent légèrement : la distance effectuée par les navetteurs mayennais augmente de 1,2 km en moyenne. L'allongement des trajets domicile-travail et l'augmentation des coûts de transport, liée à la hausse des carburants, constituent des difficultés majeures pour certains ménages.

La situation est plus contrastée pour les navetteurs sortants du département. En lien

avec la présence de gros bassins d'emploi aux frontières du département, les temps de trajet sont plus courts pour les navetteurs sortants mayennais que pour ceux du référentiel : un sur deux se rend à son travail en moins de 31 minutes contre 42 minutes dans le référentiel, effectuant des trajets de plus courte distance (définitions).

Davantage de cadres et d'ouvriers parmi les navetteurs sortants

En 2017, en Mayenne, 14 300 actifs occupés (soit 11 % des actifs en emploi) quittent leur commune de résidence pour se rendre à leur travail dans un autre département. Ils travaillent principalement dans un département voisin : 8 sur 10 se rendent en Ille-et-Vilaine, en Maine-et-Loire, dans l'Orne ou dans la Sarthe. Rennes, Angers, Le Mans, Sablé-sur-Sarthe ou Alençon sont les lieux de travail principaux des navetteurs sortants du département.

Si les ouvriers et les professions intermédiaires sont plus mobiles, les cadres quittent davantage le département pour travailler que les autres (figure 2) : 17 % contre 11 % pour l'ensemble des Mayennais en emploi. Ces derniers vont principalement travailler dans les grandes villes, comme Rennes, Le Mans ou Angers, où les offres d'emploi pour des postes plus qualifiés sont plus nombreuses.

1 Une plus forte augmentation de navetteurs en Mayenne que dans le référentiel

Évolution du nombre d'actifs occupés entre 2007 et 2017

	Mayenne				Référentiel (*)			
	Actifs en emploi en 2017		Évolution 2007/2017		Actifs en emploi en 2017		Évolution 2007/2017	
	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre
Navetteurs	63	80 400	7	5 100	65	71 200	1	500
dont résidant et travaillant dans le même département	52	66 100	5	2 900	53	58 700	-2	-1 000
dont travaillant en dehors du département	11	14 300	18	2 200	11	12 500	14	1 500
Actifs travaillant dans leur commune de résidence	37	46 700	-15	-8 400	35	38 500	-14	-6 200
Actifs occupés au lieu de résidence	100	127 100	-3	-3 300	100	109 700	-5	-5 700

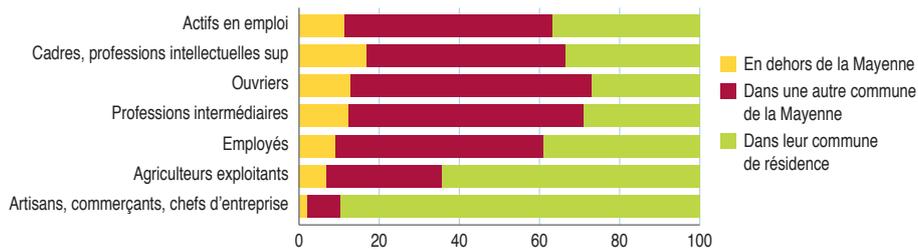
Note : (*) le nombre d'actifs du référentiel est le nombre moyen des 6 départements.

Lecture : en 2017, sur 127 100 Mayennais en emploi, 80 400 travaillent en dehors de leur commune de résidence, soit 63 %. Ils sont 5 100 de plus qu'en 2007, soit une hausse de 7 % en 10 ans.

Source : Insee, recensements de la population (RP) 2007 et 2017, exploitation principale.

2 Les cadres travaillent davantage en dehors du département

Répartition des actifs en emploi selon leur catégorie socioprofessionnelle et leur lieu de travail, en 2017 (en %)



Source : Insee, RP 2017, exploitation complémentaire.

Les ouvriers sont la deuxième catégorie socioprofessionnelle où la part de navetteurs sortants est la plus élevée (13 %). Si le secteur de l'industrie est fortement développé en Mayenne, de nombreux Mayennais occupent un emploi d'ouvrier, notamment au sein de grands groupes industriels de l'agroalimentaire présents aux frontières du département (*encadré 1*) : LDC à Sablé-sur-Sarthe, la Société Vitreenne d'Abattage (SVA) Jean Rozé à Vitré ou encore à la Société Normande de Volailles (SNV) à Rives d'Andaine. ■

Encadré 1

Davantage de navetteurs dans les couronnes des pôles

Dans les plus grandes villes du département, Laval, Mayenne et Château-Gontier-sur-Mayenne, l'emploi est plus diversifié et concentré. La plupart des actifs en emploi qui y résident n'ont pas à effectuer de trajet quotidien en dehors de leur commune pour se rendre à leur travail. Ainsi, la part des navetteurs est plus faible dans ces communes, mais plus élevée dans leur couronne. À Laval, un actif en emploi sur trois seulement est navetteur. À l'inverse, le chef-lieu de département attire trois navetteurs mayennais sur dix.

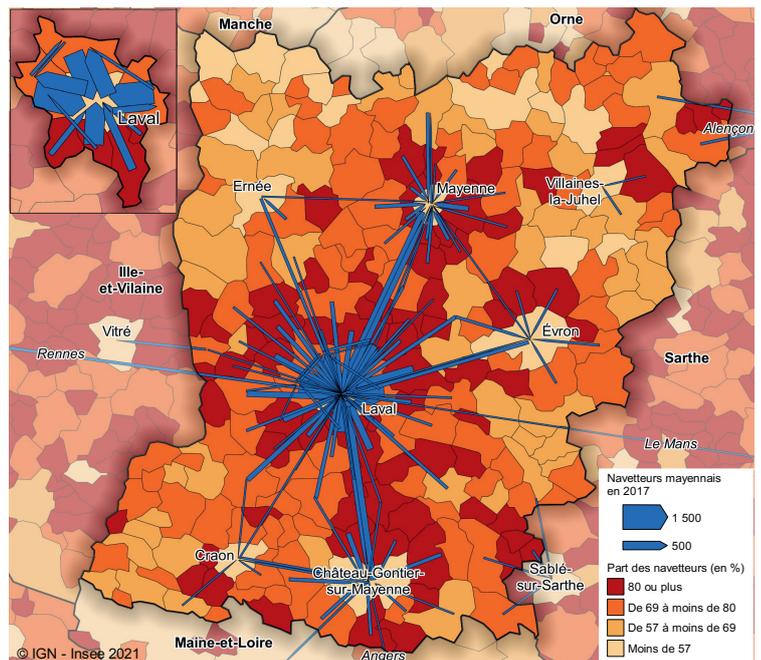
En périphérie de Laval, les navetteurs représentent plus de 70 % des actifs : cette part est de 89 % à L'Huisserie et 76 % à Changé, principalement pour travailler à Laval.

Ce phénomène existait déjà à Laval en 2007 et se retrouve désormais en deuxième couronne. Entre 2007 et 2017, la part de navetteurs augmente dans les communes plus éloignées comme Andouillé ou La Baconnière, alors qu'elle est stable, voire en légère baisse en première couronne comme à Louverné ou Changé.

En 2017, cela gagne également les villes de Mayenne et Château-Gontier-sur-Mayenne. La part de navetteurs est en hausse dans de nombreuses communes des couronnes des deux sous-préfectures, ainsi que le long des axes les reliant à Laval.

Une plus faible part des navetteurs dans les plus grandes villes

Principaux flux domicile-lieu de travail des Mayennais et part des navetteurs par commune (en %), en 2017



Note : ne sont représentés que les flux supérieurs à 100.
Source : Insee, RP 2007 et 2017, exploitation principale.

Encadré 2

Les navetteurs entrants ont des profils variés selon leur département de résidence

En 2017, 12 500 navetteurs entrent en Mayenne pour se rendre à leur travail. Ils résident principalement dans un département voisin : 34 % en Ille-et-Vilaine, 21 % en Maine-et-Loire, 17 % dans la Sarthe et 9 % dans l'Orne. Leur profil diffère selon leur département de résidence.

Les Bretiliens travaillant en Mayenne sont principalement des cadres (33 %) et des professions intermédiaires (40 %).

Les navetteurs résidant en Maine-et-Loire ont des profils plus variés : les cadres (19 %) et les professions intermédiaires (29 %) sont nombreux parmi les navetteurs angevins, mais les ouvriers sont également présents dans une assez forte proportion (30 %). Enfin, les navetteurs sarthois et ornaïens sont quant à eux plus souvent des ouvriers (respectivement 44 % et 50 % des navetteurs), en lien avec la présence forte de l'industrie mayennaise proche de ces départements : Socopa et les fromageries Bel à Évron, Seb Moulinex, Glaxo Wellcome Production et Rapido à Mayenne, ou encore Lactalis à Charchigné.

Définitions

Un **navetteur** est un actif en emploi effectuant un trajet quotidien en dehors de sa commune de résidence pour se rendre sur lieu de travail. Un **navetteur interne** réside et travaille en Mayenne. Un **navetteur sortant** réside en Mayenne et travaille en dehors du département.

Un **stable** est un actif en emploi qui travaille dans sa commune de résidence.

Pour la mesure des distances et des temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail, les distances supérieures à 200 kilomètres n'ont pas été prises en compte. Au-delà de cette distance, les trajets ne peuvent plus être définis comme quotidiens. Les distances sont calculées entre le centre de la commune de résidence et le centre de la commune de travail.

Pour en savoir plus

- Fouchard C. et Rodrigues A., *Déplacements domicile-travail : la voiture en pole position, même pour de courtes distances*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 106, janvier 2021.
- Chesnel H. et Hamzaoui L., *De plus en plus de Ligériens travaillent hors de leur intercommunalité de résidence*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 93, septembre 2019.